

Paris, le 14 octobre 2021

## Communiqué de presse

### **Cap sur le coût de fonctionnement des piscines communales et intercommunales - n°14**

Dans son 14<sup>ème</sup> numéro de la collection *Cap sur...*, l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) propose une analyse du coût de fonctionnement des piscines ou centres aquatiques gérés en régie par les communes et les intercommunalités.

**Les principaux constats sur l'année 2019**, donc avant la crise, sont les suivants :

- ☞ Un coût de fonctionnement moyen estimé à près de **1 100€ par m<sup>2</sup> de bassin et par an pour les communes**, hors amortissement des équipements.
- ☞ Ce résultat masque des **disparités fortes**, notamment liées aux caractéristiques très variées des piscines, dont certaines ont pu être testées : piscine saisonnière ou non, présence d'aménagements de confort supplémentaires, bassins découverts ou non...
- ☞ Un coût de fonctionnement moyen atteignant près de **1 300€/m<sup>2</sup>/an pour les groupements à fiscalité propre**. Ce coût est plus élevé que pour les communes car ces entités gèrent en moyenne des infrastructures plus grandes, offrant davantage de prestations. Il présente, tout comme pour les communes, des disparités importantes.
- ☞ **Des recettes tarifaires ne couvrant qu'une faible part du coût de fonctionnement** (22% pour les communes, 26% pour les groupements), laissant un reste à charge important pour les collectivités.

Une vision pluriannuelle est par ailleurs présentée, permettant de mettre en avant **l'impact de la crise sanitaire sur les budgets piscines des communes en 2020**, à savoir une forte baisse des recettes tarifaires (-56% en moyenne), pour moitié compensée par des économies.

Pour André Laignel, Président de l'OFGL, « ce résultat illustre le défi supplémentaire que les décideurs locaux ont dû relever dans un contexte de crise : celui d'équilibrer en urgence le financement des principaux équipements publics ».

**Cap sur n°14** : [www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl)

**Plateforme de données partagées de l'OFGL** : <https://data.ofgl.fr/>